



**VILLE DE LIEGE**

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2013**

**PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE**

**La séance est ouverte à 18h40'.**

**44 membres sont présents :** MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Claude EMONTS, Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Gilles FORET, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mme Fatima SHABAN, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Hassan BOUSETTA, Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, MM. Mehmet AYDOGDU, Michel PETERS, Mmes Nathalie FRISEE, Géraldine BLAVIER, MM. Raoul HEDEBOUW, Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppa MANIGLIA, Mme Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

**Sont également présents :** M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

**5 membres sont absents :** M. Jean-Géry GODEAUX, Mmes Brigitte ERNST de la GRAETE, Véronique DE KEYSER, Anne DELVAUX, Audrey NEUPREZ, .

**LE CONSEIL :**

**Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122 27et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.**

**La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1.**

M. le BOURGMESTRE rend hommage aux femmes victimes de violence conjugale.  
M. le BOURGMESTRE explique le déroulement des séances. Il introduit une présentation des différents budgets.  
Il donne la parole à M. Michel FIRKET pour le budget de la Ville de Liège,

**(Mme Audrey NEUPREZ entre en séance : 45 présents).**

- M. Claude EMONTS, Président du CPAS pour le budget du CPAS,
- Mme Maggy YERNA pour les prévisions de trésorerie de la Régie foncière,
- Mme Christine DEFRAIGNE, Chef de groupe MR,
- Mme Bénédicte HEINDRICHS, Cheffe de groupe ECOLO,
- M. Raoul HEDEBOUW, Chef de groupe PTB,
- M. Michel de LAMOTTE, Chef de groupe CDH,
- M. Jean-Claude MARCOURT, Chef de groupe PS.

**M. LE BOURGMESTRE**

**4.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 31 mars 2013.

**5.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 juin 2013.

**6.**

Approuve l'avenant à la convention relative à la location d'un immeuble situé rue Montgomery, 24 à 4030 GRIVEGNEE conclue avec la S.C.R.L.  
« LE LOGIS SOCIAL DE LIEGE » afin de prolonger le bail du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014.

**7.**

Approuve l'avenant au contrat de location d'une liaison physique entre le Commissariat provisoire de Chênée (installé temporairement à 4030 Grivegnée, rue Montgomery, 24) et l'Hôtel de police le prolongeant aux mêmes conditions que le marché initial pour la période du 24 octobre 2013 au 31 mars 2014.

**8.**

Retire la délibération n°4 du Conseil communal du 30 septembre 2013 relative à l'acquisition de chaises « visiteurs » pour la Zone de police – Décide d'acquérir via le nouveau marché lancé par le Service Public Fédéral Personnel et Organisation, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux, 137 chaises « visiteurs » pour la Zone de police.

**9.**

Décide d'adhérer au marché « stock » de la Ville relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux, structuré en 8 lots distincts pour les besoins de la Zone de police de Liège.

**10.**

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans respecter les règles de publicité en application de l'article 26, § 1, e) de la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en vue d'effectuer des travaux de rénovation du commissariat d'Angleur du château de Péralta et notamment l'aménagement des combles – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché

**11.**

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. avenue de l'Observatoire :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en amont de la rue de Joie.
2. place des Bons Enfants :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du Cadran.
3. pont des Arches :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.
4. rue Grétry :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.
5. pont de Longdoz :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

- 6 boulevard de l'Est :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.
  - 7 rue des Bonnes Villes :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus, dans le tronçon compris entre la rue Théodore Schwann et le boulevard de la Constitution.
  - 8 pont Saint-Léonard :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus.
  - 9 boulevard du Douzième de Ligne :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus.
  10. place du Marché :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus.
  11. rue de Bex :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus avec obligation de virer à droite au carrefour formé avec la place Saint-Lambert.
- La délibération est adoptée par 39 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.**
- 12 boulevard de la Sauvenière :  
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus, situé à la sortie du site « Opéra ».
  - 13 rue des Vingt-Deux :
    - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de l'avenue Blonden
    - autorisation de stationnement de part et d'autre de la chaussée.  
création d'un stationnement réservé aux motocyclettes, voitures, voitures mixtes et minibus, du côté des immeubles à numérotation paire, partiellement sur le trottoir.
  - 14 rue Sohet :
    - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue de Serbie.
    - autorisation de stationnement de part et d'autre de la chaussée.
    - interdiction de stationnement, les jours ouvrables de 7h00 à 11h00, depuis la mitoyenneté des immeubles n°s 25 et 27, jusqu'à la mitoyenneté des immeubles n°s 21 et 23.

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

- 15 rue de Serbie :
- création d'un stationnement, au-delà du bord fictif de la chaussée, sur l'accotement de plain pied.
  - création de passages pour piétons :
    - au niveau des rues Paradis et des Guillemins ;
    - au carrefour avec les rues Sohet et des Vingt-Deux.
  - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue Paradis, dans son tronçon compris entre la rue Paradis et le carrefour formé avec les rues Sohet et des Vingt-Deux.
  - création d'emplacements de stationnement réservés aux véhicules de police :
    - à hauteur de l'immeuble n°120, sur une distance de 11 mètres ;
    - hauteur de l'immeuble n°116, sur une distance de 8 mètres.
  - création d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, sur une distance de 6 mètres :
    - à hauteur de l'immeuble, n°5
    - à hauteur de l'immeuble n°73.
  - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue Paradis, dans son tronçon compris entre le carrefour formé avec les rues Sohet, des Vingt-Deux et la rue des Guillemins.
  - obligation pour les conducteurs débouchant de l'artère de céder le passage à ceux circulant rue des Guillemins.
  - interdiction de stationnement, les jours ouvrables de 7h30 à 13h00, à hauteur des immeubles n°83 à 87 inclus.
- 16 boulevard Ernest Solvay :
- limitation du stationnement à une durée de 60 minutes, du lundi au samedi, entre 10h00 et 18h00, perpendiculairement à l'axe de la voirie, sur une longueur de 3 mètres, à hauteur de l'immeuble n°489.
  - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°246, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
- 17 rue de l'Enseignement :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°15, sur une distance de 6 mètres.
- 18 rue des Rivageois :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°29, sur une distance de 6 mètres.
- 19 rue Ambiorix :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°54, sur une distance de 6 mètres.

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

- 20 rue Ramoux :  
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°36, c'est-à-dire à hauteur de la façade de l'immeuble cadastré rue Destrivaux n°22, sur une distance de 6 mètres.
- 21 rue du Perron :  
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°70, c'est-à-dire au droit de l'entrée du cimetière, perpendiculairement à l'axe de la chaussée.
- 22 Montagne Sainte-Walburge :  
- suppression de l'interdiction de stationnement limitée dans le temps, existant à hauteur des immeubles n°39 à 45.  
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°43, sur une distance de 6 mètres.  
- suppression de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées sur les cinq existant à l'opposé des immeubles n°s 7 à 15, sur une distance de 25 mètres, les ramenant ainsi à 3 emplacements, à l'opposé des immeubles n°s 9 à 15, sur une distance de 15 mètres.
- 23 avenue Emile Digneffe :  
suppression de l'interdiction de stationnement existant le long de l'immeuble faisant l'angle et repris sous le n°43 de la place Général Leman.
- 24 rue du Ponçay :  
interdiction de stationnement de part et d'autre de l'entrée de l'immeuble n°40, sur une distance de 1 mètre.
- 25 rue Ernest Solvay :  
interdiction de stationnement de part et d'autre de l'immeuble n°63, sur une distance de 2 mètres.
- 26 boulevard Jean de Wilde :  
- suppression de l'arrêt de bus existant à l'opposé de l'immeuble n°80.  
- création d'un arrêt de bus, à l'opposé de l'immeuble n°73.

M. le BOURGMESTRE sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de

- retirer dans son intégralité la décision du 24 juin 2013 (n°32) relative à la passation d'un marché de services de prestations d'assurances,
- décider de passer, par procédure négociée sans publicité, un nouveau marché de services de prestations d'assurances structuré en 4 lots :
  - dégâts matériels (lot1) ;
  - responsabilité civile, accidents corporels et assurances scolaires (lot 2) ;
  - accidents de travail (lot 3) ;
  - automobiles (lot4)

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

nécessaire aux besoins de la Ville (en ce compris la Zone de police et la Régie foncière) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée d'un an  
- d'adopter le cahier spécial des charges.

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

### **M. l'Echevin FIRKET**

#### **13.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 janvier 2013.

#### **14.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 28 février 2013.

#### **15.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mars 2013.

#### **16.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 avril 2013.

#### **17.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mai 2013.

#### **18.**

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 juin 2013.

#### **19.**

Sollicite un prêt long terme pour le site dit Campus universitaire Val Benoît dans le cadre du Financement alternatif décidé par le Gouvernement wallon et plus particulièrement dans le cadre de la réhabilitation ou l'aménagement de sites mis en place par le biais de la société SOWAFINAL en mission déléguée – approuve les termes de la convention particulière y afférente.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

**20.**

Décide de passer un marché par adjudication ouverte avec publicité européenne pour le financement de dépenses extraordinaires par emprunts à solliciter par la Ville de Liège – approuve le cahier spécial des charges.

**22.**

Prend acte :

- de l'augmentation de la participation de la Ville dans le capital de TECTEO;
- de la comptabilisation de cette opération dans les comptes de la Ville via une inscription en recette / dépense.

**23.**

Décide de lever le cautionnement du Directeur financier en application du nouveau décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de Décentralisation.

**24.**

Décide d'approuver la cession de bail commercial du 1/01/2009 relative à l'immeuble sis avenue de l'Observatoire, 335 à 4000 Liège 14ème division, section C, n°362c2 au profit de la société UHODA SA.

**(Mme Véronique DE KEYSER entre en séance 46 présents).**

**25.**

Décide d'accepter la succession de Mme DRAPIER Mariette Hubertine – moitié d'un immeuble sis impasse Magnée, n°4 à 4000 LIEGE - Décide de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

**26.**

Décide de céder les immeubles sis rue des Fortifications, 44/0021, 44/0012 et 44/0002 à 4030 GRIVEGNEE.

**27.**

Décide d'acquérir un immeuble sis rue Emile Vandervelde, 88 à 4000 LIEGE.



**Mme l'Echevin YERNA**

**29.**

Adopte les prestations complémentaires à la mission portant sur la réalisation d'une étude visant la reconnaissance d'un périmètre de remembrement urbain (PRU) sur le site de la rue des Aveugles.

**30.**

Propose la modification du chemin vicinal n° 10, rue du Grand Thier à Wandre.

**31.**

Décide de modifier la mission de service portant sur la réalisation d'une passerelle cyclo-pédestre reliant la place Vivegnis aux Coteaux de la Citadelle  
- approuve des honoraires supplémentaires.

**M. l'Echevin HUPKENS**

**33.**

Décide :

- d'accepter la donation de M. Philippe HAMOIR d'un ensemble de 279 exemplaires du journal «l'Illustration» des années 1914 à 1919, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

**M. l'Echevin SCHROYEN**

**34.**

Décide d'arrêter le texte de la convention relative à la mission d'aide à l'élaboration des instruments de planification de l'autorité communale en matière de lutte contre les changements climatiques après l'établissement des bilans des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la Ville - Phase 3 : Mission d'accompagnement du Pouvoir adjudicateur dans la mise en place des plans d'actions.

**35.**

Adopte le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du compte 2012. [à savoir 103%]

**La délibération est adoptée par 44 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.**

**36.**

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de dépenses relatives à deux créances dues et portant sur des fournitures pour divers tournois organisés pour les seniors dans les clubs de pensionnés du Département des Services sociaux, de la Famille et de la Santé en 2012.

**37.**

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur des fournitures pour l'exposition de photos lors de divers salons organisés par le Département des Services sociaux, de la Famille et de la Santé en 2011.

**38.**

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur la diffusion de publicité dans un hebdomadaire pour la promotion de l'événement "Tous dans le même bateau" organisé par le Service intergénérationnel en 2013.

**39.**

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de dépenses relatives à cinq créances dues et portant sur des fournitures alimentaires pour la "Semaine Bien-Etre et Détox" organisée à la Maison des seniors de Jupille du 6 au 10 février 2012.

**40.**

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur des fournitures sportives pour un cours dispensé aux seniors en 2011.

**41.**

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur la réalisation d'un reportage vidéo sur les missions du Département des Services sociaux, de la Famille et de la Santé en 2012.

**42.**

Prend de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur des fournitures de matériel pour une animation organisée lors de la manifestation " Générations en fête " en 2011.

**43.**

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur l'organisation de 34 séances de cours universitaires pour seniors en 2011.

**44.**

Décide d'adapter les montants des cotisations et des participations financières s'appliquant à l'ensemble des activités relevant de la Politique du troisième âge organisées dans les clubs communaux de pensionnés, les maisons intergénérationnelles et les maisons des seniors de la Ville.

**M. l'Echevin STASSART**

**45.**

Adopte le nouveau "Règlement d'ordre intérieur des milieux d'accueil de la Petite Enfance de la Ville".

**M. l'Echevin LEONARD**

**46.**

Décide d'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de sécurisation des accès à la mini-crèche de Burenville, rue de Burenville, 46 à 4000 LIEGE.

**47.**

Décide d'approuver le pourcentage de la prise en charge par la Ville dans le cadre des travaux d'aménagement des combles du château de Péralta, rue de l'Hôtel de Ville 6 à 4031 ANGLEUR.

**48.**

Décide d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « BRESSOUX SPORT CULTURE ASBL CENTRE SPORTIF LOCAL(CSL) » relative à la mise à disposition précaire du lieu-dit « La Cour Jacquet » à 4000 LIEGE - Décide d'exonérer l'A.S.B.L. de fournir les bilans, comptes de résultats, rapports de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention indirecte classique à ladite A.S.B.L. résultant de cette mise à disposition.

**49.**

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

Décide de confier à TECTEO, les travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public, rue Ernest Malvoz (4020 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

### 50.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réaménagement de la voirie place Armand Longrée et rue François Lefèbvre à 4000 LIEGE.

### 51.

Décide d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de mise en conformité des trottoirs rue de Berloz à 4000 LIEGE.

### 52.

Décide d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de mise en conformité des trottoirs rue Visé-Voie 4000 LIEGE.

### 53.

Décide d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réhabilitation de la passerelle de la Régence à 4000 LIEGE.

### 54.

Décide d'arrêter, la convention de cession partielle du marché de services relatif à l'étude, la direction et la surveillance des travaux d'égouttage de la rue de Beyne (partie) à 4020 LIEGE.

### 55.

Décide de confier à TECTEO - RESA, le remplacement de poutrelles vétustes dans les rues du Pont, Comhaire, Henri Maus et Walthère Dewé et dans le parc Walthère Dewé (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

### 56.

## SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

Décide de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », les travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public et de la mise en lumière du passage pour piétons entre la Place Saint-Paul et le piétonnier de la rue Saint-Rémy (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

**57.**

Décide de commander les travaux à la société momentanée « J.G.C. », rue en Bois n°38 à 4460 BIERSET pour les travaux de remplacement de l'éclairage public de forte puissance, Bds Pointcarré, Frankignoul, Froidmont et Douai, partie dite du « bd de l'Automobile » (4020 LIEGE), dans le cadre de la convention entre la Ville et le Service Public de Wallonie relative à la cession de la maîtrise d'ouvrages en matière de travaux de remplacement d'installations d'éclairage public vétustes ainsi qu'à la cession de propriété de ces ouvrages après exécution desdits travaux.

**58.**

Décide de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », rue Louvrex 95, 4000 LIEGE, les travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public et sécurisation des passages pour piétons dans le cadre de la création d'un rond point et de la mise en lumière de traversées piétonnes, rue Saint-Laurent (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de rectifier dans sa décision du Conseil du 30 septembre 2013 (point n°203) relatif au marché de travaux de revêtement hydrocarboné rouge et d'aménagement de traversées piétonnes, place Saint-Pual (4000 Liège), suite à une erreur matérielle portant sur le critère de sélection qualitative, de la catégorie d'agrégation.

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

**Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ**

**59.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de renouvellement du patrimoine arboré au cimetière de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**M. l'Echevin CHAMAS**

**60.**

Prend connaissance de la décision du Collège communal du 15/11/2013 de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur la mise à disposition d'un guide pour la balade « Liège et ses amours » organisée à l'occasion de la Semaine de la Santé en 2011.

**61.**

Prend connaissance de la décision du Collège communal du 15/11/2013 de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur l'impression de brochures et de panneaux pour la Semaine de la Santé en 2012.

**M. le DIRECTEUR GENERAL**

**62.**

Vote sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme  
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 19 décembre 2013 ;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)  
Ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 16 décembre 2013;
3. NEOMANSIO  
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2013;
4. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)  
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2013;
5. Centre Hospitalier régional de la Citadelle (C.H.R.)  
Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du 20 décembre 2013;
6. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)  
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;
7. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)  
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de décembre 2013;
8. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)  
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;
9. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)  
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013 ;
10. ECETIA Intercommunale  
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;
11. ECETIA Finances  
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;
12. SPI

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;  
13. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle  
(IMIO)

Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013

**AJOURNE**

**63.**

Modifie la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.

**QUESTION ORALE**

Entend une question orale de M. Guy KRETTELS et de Mme Sarah SCHLITZ à propos des promesses faites envers le CSOA « Passe Partout » lors du Conseil de janvier 2013 ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

**La séance est levée à 21h10'.**

**PAR LE COLLEGE**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Philippe ROUSSELLE.**

**Willy DEMEYER.**